



DEPARTEMENT DE  
L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE NARBONNE

DOMAINE :  
Fonction publique

SOUS DOMAINE :  
Personnels titulaires et  
stagiaires

OBJET :  
**Modification du  
tableau des effectifs  
- Commune**

Le nombre de  
conseillers municipaux  
en exercice est de 27.

CONVOCATION ET  
AFFICHAGE DU CM  
EN DATE DU  
22/06/2023

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

N°2023/41

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du 28 juin 2023.  
Le Conseil Municipal de la commune de CUXAC D'AUDE  
Légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances,  
Sous la présidence de M. DELFOUR Grégory, Maire.

Présents : M. DELFOUR Grégory, Mme TIXIER Sandrine, M. BERTO David, Mme GONNOT Betty, M. TOMAS Eric, Mme MEILLIERE Peggy, M. COMBES Romain, Mme BONHOMME Mireille, M. BOUTET Jean-Marc, M. ROQUES Alain, Mme PEROZENI Denise, M. PARDO Franck, Mme BOULANGER Patricia, Mme AZEVEDO Murielle, M. BORSNAK Philippe, Mme REY Céline, Mme LESCURE Virginie, Mme ALVAREZ Nathalie, Mme DONAT Laura, M. MAUGARD Martial, M. POCIELLO Jacques, M. MATHIEU Patrice, Mme POCIELLO Sandy, M. FOURMOND Yoann, Mme JOSSIER Nathalie.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents :  
Mme BOUCAUX Gaëlle, procuration à Mme MEILLIERE Peggy.  
M. BENAVENT Jean-Manuel, procuration à Mme POCIELLO Sandy.

-----  
Rapporteur : M. le Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

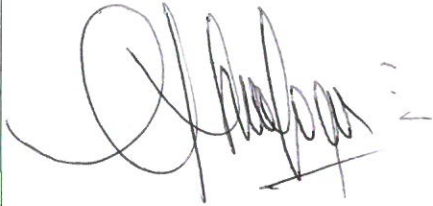
Vu la demande écrite d'un agent émettant le souhait de passer de la filière animation à la filière administrative,  
Vu la possibilité d'intégrer directement l'agent au grade de rédacteur principal 1ere classe,  
Considérant l'évolution de l'agent au sein des services administratifs,  
Vu la dernière modification du tableau des effectifs adoptée par le Conseil Municipal en date du 12 avril 2023,  
Vu l'avis du CST en date du 19/06/2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,  
Décide de créer 1 poste de rédacteur principal de 1ere classe, permanent, à temps complet.  
Décide de supprimer un poste d'animateur principal de 1ere classe à temps complet.

POUR : 27  
CONTRE : 0  
ABSTENTIONS : 0

Le Secrétaire

Alain ROQUES



Le Maire,

Grégory DELFOUR

